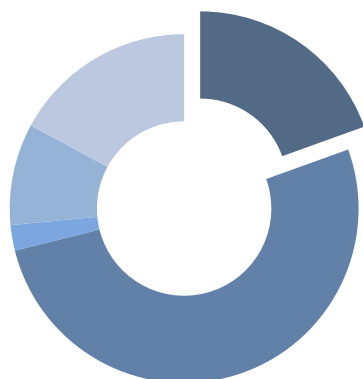


Clients professionnels en Wallonie - 05/2021 - Tarifs HTVA

Votre facture d'énergie

Votre facture d'électricité se compose de plusieurs parties*:



- Coût de l'énergie OCTA+
- Coûts de Réseaux
- Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics
- Coûts énergie verte
- TVA

* Basé sur une consommation moyenne de 5.000 kWh/an (avec un compteur monohoraire), et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie 100% belge (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.

VARIABLE		SMART VARIABLE	
		Le prix de l'énergie est indexé mensuellement et suit les prix du marché	
Tarif et durée		1 an	
Redevance fixe (€/an)		61,98	
Compteur monohoraire		6,31	
Compteur bihoraire	Heures pleines	6,31	
	Heures creuses	6,31	
Compteur exclusif nuit		6,31	
Facturation		Par poste ou digitale via e-mail ou Zoomit.	
Paiement		Par domiciliation, virement ou Zoomit.	
Service 5 étoiles		Vous choisissez votre mode de gestion : dans nos bureaux auprès de notre service clientèle, via téléphone ou Online (e-mail, site internet, Facebook, Twitter, Whatsapp).	
OCTA+ deals		Commandez votre mazout chez OCTA+ et profitez d'une réduction exceptionnelle de 30 € TVAC sur chaque commande de 1.000 litres de Mazout+.	
		Demandez votre HybridCard et bénéficiez de ristournes dans plus de 2 stations sur 3 en Belgique. Carte acceptée entre autres dans les réseaux ESSO, Lukoil, Q8, TEXACO et bien d'autres. Ristourne garantie jusqu'à 10 cents/litre TVAC valable sur le prix officiel. Bénéficiez d'une réduction d'un cent supplémentaire si vous optez pour une de nos produits SMART ou SAFE en électricité et/ou en gaz. Rechargez également via la même carte votre véhicule hybride ou 100% électrique dans plus de 1000 bornes de recharges disponibles en Belgique.	
Option électricité 100% verte et 100% belge		+ 0,207 (c€/kWh) Si vous optez pour cette option, vous choisissez un fournisseur 100% belge et de l'électricité qui provient exclusivement de sources d'énergie renouvelables belges.	

Les tarifs des réseaux (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux de distribution et de transport.

Les surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux autorités publiques.

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				Location compteur (€/an)	Transport	Cotisation fédérale	Cotisation sur l'énergie	Redevance raccordement	Tarif prosumer (€/kVA/an)
	Monohoraire	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit						
Région flamande										
Fluvius Antwerpen	8,25	8,25	6,34	4,11	11,27	1,91	0,3512	0,1926	-	65,52
Fluvius Limburg	7,47	7,47	5,98	3,75	11,27	1,73	0,3512	0,1926	-	59,71
Fluvius West	7,95	7,95	6,13	4,00	11,27	1,79	0,3512	0,1926	-	62,84
Fluvius (Gaselwest)	12,39	12,39	9,63	5,99	11,27	2,04	0,3512	0,1926	-	92,91
Fluvius (Imewo)	9,67	9,67	7,36	4,84	11,27	1,96	0,3512	0,1926	-	74,75
Fluvius (Intergem)	9,13	9,13	7,07	4,53	11,27	1,92	0,3512	0,1926	-	71,28
Fluvius (Iveka)	10,91	10,91	8,68	5,14	11,27	1,74	0,3512	0,1926	-	81,81
Fluvius (Iverlek)	9,91	9,91	7,59	4,93	11,27	1,89	0,3512	0,1926	-	75,90
Fluvius (Pbe)	8,69	8,69	6,60	4,77	11,27	2,00	0,3512	0,1926	-	68,77
Fluvius (Sibelgas)	10,21	10,21	7,88	5,13	11,27	2,05	0,3512	0,1926	-	78,99
Région wallonne										
Aieg	5,96	6,26	4,78	4,17	22,07	3,44	0,3512	0,1926	0,0750	55,73
Aiesh	9,78	10,07	6,50	5,57	15,06	3,44	0,3512	0,1926	0,0750	71,36
ORES (Brabant wallon)	7,93	8,43	4,71	3,79	13,06	3,44	0,3512	0,1926	0,0750	65,48
ORES (Est)	10,73	11,46	6,47	5,18	13,06	3,44	0,3512	0,1926	0,0750	82,14
ORES (Hainaut Electricité)	8,79	9,27	5,74	4,84	13,06	3,44	0,3512	0,1926	0,0750	70,64
ORES (Luxembourg)	9,40	10,02	5,60	4,46	13,06	3,44	0,3512	0,1926	0,0750	74,62
ORES (Mouscron)	8,06	8,57	4,92	3,97	13,06	3,44	0,3512	0,1926	0,0750	65,84
ORES (Namur)	9,21	9,78	5,58	4,54	13,06	3,44	0,3512	0,1926	0,0750	72,86
ORES (Verviers)	10,76	11,40	6,81	5,63	13,06	3,44	0,3512	0,1926	0,0750	81,64
Régie de Wavre	9,61	10,15	8,01	8,01	17,51	3,44	0,3512	0,1926	0,0750	75,00
RESA	8,17	9,14	4,87	4,20	22,77	3,44	0,3512	0,1926	0,0750	63,69

Cotisation Fonds Energie (Région flamande)	€/mois
Basse tension	8,15
Moyenne tension	155,51
Haute tension	907,18

MON energie

Comparez malin et payez moins

Coûts énergie verte (c€/kWh)

Les coûts énergie verte couvrent les dépenses liées à la production d'énergie renouvelable. Ces tarifs sont déterminés et fluctueront selon les quotas fixés par les Régions.

	Région wallonne	Région flamande
Coûts énergie verte	2,836	2,107
Coûts cogénération	-	0,325

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement professionnels qui disposent d'un compteur avec relevé mensuel ou annuel et avec un raccordement basse tension. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/05/2021 et le 31/05/2021 par un client professionnel.

Le prix de l'électricité OCTA+ Smart Variable est indexé mensuellement. Il est basé sur la moyenne pondérée des cotations horaires Day Ahead Belpex Baseload par le profil S11 (publié par Synergrid) durant le mois de fourniture. Selon le type de compteur, la formule tarifaire est la suivante avec une valeur Belpex S11 de 57,39€/MWh HTVA: compteur monohoraire : Belpex S11 * 1,1 ; compteur bihoraire heures pleines : Belpex S11 * 1,1 ; compteur bihoraire heures creuses : Belpex S11 * 1,1 ; compteur exclusif nuit : Belpex S11 * 1,1.

La formule tarifaire est renouvelée chaque année. Deux mois avant la fin de votre année tarifaire, vous pouvez consulter votre nouvelle formule tarifaire sur www.octaplus.be – tarifs et documents.

S'il s'avère que l'inscription concerne un point AMR « télé-relevé », la facturation sera établie sur base des consommations et cotations horaires (Belpex * 1,02)+ 5,85 avec une redevance de 100 €.

La redevance est fixée pour la durée du contrat, et est payée par année entamée.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire pour un compteur à relevé annuel. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.